

#### IDENTIFICATION

**Mme PARENT MORIZOT ROSALIE**  
24 PLACE CARNOT-PASSAGE SAINTE HELENE  
BEAUNE  
FRANCE

N° d'adhérent : 20131000003131

Pour le compte de :  
**EURL JARDIN DE L ESTHETIQUE**  
24 PLACE CARNOT  
21200 BEAUNE

N° SIREN : 429 360 191  
Période déclarée : 01/01/2019 au 31/12/2019  
Date limite de dépôt : 15/05/2020

#### ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2572 (Applicable à compter du 31/12/2019)

Impôt sur les sociétés et contributions assimilées  
Relevé de solde

I - IS BRUT

I-A - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DÛ AU TITRE DE L'EXERCICE

	Base	Taux	Montant à payer
103 Impôt sur les sociétés (taux réduit)	3 405	104 15%	511
15 Total IS brut (lignes 102 + 140 + 138 + 104 + 105 + 106)			511

II - CRÉANCES

II-A - CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

108 IS dû après imputation des créances non reportables et non restituables, dans la limite de l'impôt dû	511
---	-----

II-B - CRÉANCES REPORTABLES AU TITRE DE L'EXERCICE POUR LEUR MONTANT TOTAL ET SOLDE DES CRÉANCES REPORTABLES DES EXERCICES ANTÉRIEURS

116 IS dû après imputation des créances reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû (ligne 108 - ligne 115)	511
--	-----

II-C - CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE

119 IS dû après imputation des créances non reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû (lignes 116 - 118)	511
---	-----

II-D - ACOMPTES DE L'EXERCICE

69 Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	0
---	---

RÉCAPITULATIF DES ÉLÉMENTS DÉCLARÉS D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES

	Montants restant à payer	Excédents constatés
01 Impôt sur les sociétés	511 06	0
05 Total des montants restant à payer et des excédents constatés	511 10	0
11 Montant total à payer (Total des montants restant à payer - total des excédents constatés)	511	
134 Montant à payer après imputation d'une autre taxe (lignes 11 - 133)		511

EXCÉDENT CONSTATÉ

12 Montant total de l'excédent (Total des excédents constatés - total des montants restant à payer)	0
14 Remboursement d'excédent de versement demandé (ligne 12 - ligne 13 - ligne 130)	0